

# Achats durables et éco-responsables : Module 2 : Acheteurs, juristes, prescripteurs

## Contexte

---

**Prérequis** : Connaissances générales du contexte organisationnel et législatif de l'achat public hospitalier

## Objectifs

---

- **Comprendre** les enjeux des achats responsables dans le secteur de la santé et les objectifs réglementaires associés
- **Maîtriser les** bonnes pratiques associées à une démarche achats responsables **Mettre en œuvre** une démarche achats responsables aux différentes étapes de l'achat
- **Réaliser** le suivi d'exécution de son marché et **piloter** ses fournisseurs RSE
- **Elaborer** sa feuille de route en matière d'achats responsables

## Renseignements complémentaires

---

### Financement

Fonds mutualisés ANFH

### Dates

Voir calendrier en annexe

### Validité du marché

2026

### Renseignements complémentaires

Les groupes seront mis en place en fonction du nombre d'agents recensés.

## Programme

---

- Définition des achats responsables (PNAD, SPASER, loi AGECE...)
- Le contexte législatif récent sur le sujet et les obligations des acheteurs
- Les achats responsables dans le programme PHARE

- Les grands enjeux par famille achats pour un établissement hospitalier
- Articulation entre Commande Publique et achats responsables
- Zoom sur les enjeux sociaux et sociétaux associés aux achats responsables
- Les bonnes pratiques de l'accès des PME/TPE à la Commande Publique
- Les enjeux environnementaux dans les marchés
- Les enjeux éthiques et le devoir de vigilance
- Le coût complet de possession (TCO) et l'analyse de la valeur (TVO) et l'approche en cycle de vie (ACV)
- Intégrer le développement durable à la phase d'élaboration de sa stratégie achats
- Les enjeux RSE associés aux différentes pièces de marché : RC - CCTP et CCAP
- Réaliser l'analyse des candidatures et des offres sur les critères RSE
- Le suivi d'exécution du marché
- Mesurer les indicateurs de performance contractuelle
- Le dialogue avec l'acheteur sur le suivi des dysfonctionnements
- Suivre et consolider les événements indésirables
- Que faire en cas de difficulté d'exécution ?
- Mettre en place un plan de progrès
- Mesurer sa performance et remonter sa performance extra financière
- En petits groupes : préparer la feuille de route des actions à mener
- Dresser le bilan des premières actions lancées et identifier les points d'amélioration du dispositif de pilotage (journée 3)
- Mettre en place un dispositif efficace de suivi et d'animation de sa démarche (journée 3)

**Public**

**Acheteurs, Prescripteurs, Juristes**

**Exercice**

**2024**

**Code de formation**

**AFR 5.02**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**CKS**

**Durée**

**21 heures**

**Typologie**

**Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences**